

**Introduction de : DE ZOLA À ATATÜRK : « UN VILLAGE MUSULMAN EN WALLONIE », C. Parthoens et A. Manço, L'Harmattan – Compétences Interculturelles, Paris 2005, 173 p.**

**C. Parthoens et A. Manço**

**1. Une action et une recherche locales ...**

Ce livre a pour objectif de décrire les processus d'intégration sociale d'une communauté turque installée dans une localité minière en Belgique, dès l'aube des années soixante. Il s'agit de retracer les étapes grâce auxquelles cette population ouvrière immigrée est parvenue en un peu plus d'un tiers de siècle à s'établir dans le quartier, à se structurer en associations et organisations, à se faire reconnaître par le pouvoir local, ainsi que par le tissu institutionnel du pays d'accueil, et enfin, à s'asseoir à la table des élus locaux. Nous exposons, ainsi, comment la population originaire de Turquie de *Cheratte* (commune de Visé, arrondissement de Liège, Région wallonne) est passée par diverses phases d'installation et d'intégration : *quels ont été les facteurs qui ont permis ces avancées ? Quels furent les obstacles ? Comment furent-ils contournés ? Quels problèmes subsistent encore ?* Nous expliquons plus particulièrement comment une mosquée fut organisée par des immigrants peu scolarisés et comment elle prétend devenir partenaire d'actions sociales et éducatives au sein d'une coordination d'acteurs locaux, dans un faubourg industriel de la Wallonie (partie fédérative francophone au sud de la Belgique).

Ce récit est rendu possible par le travail de nombreux acteurs et observateurs, travailleurs sociaux, chercheurs, enseignants, étudiants, simples citoyens, ayant fonctionné ou habité à Cheratte dès le début des années 80 et ayant eu le souci de rendre par écrit le contenu de leurs initiatives, de celles d'autres intervenants ou encore l'objet de leurs observations. Ce texte est donc dans une très large mesure le fruit d'un travail de récolte, de compilation, de synthèse et d'articulation de rapports, de procès-verbaux de réunions, de coupures de presse, de données statistiques, de témoignages, d'articles scientifiques, d'ouvrages d'histoire locale, de notes et de brochures diverses. Il fut orchestré par deux observateurs et acteurs ayant eux-mêmes été présents à diverses périodes sur le terrain cherattois et étant eux-mêmes signataires d'un grand nombre desdits documents et notes.

Les 150 documents référencés dans la bibliographie en fin de volume représentent la majeure partie des sources d'informations utilisées. On trouve dans cette documentation, à côté d'une bibliographie scientifique et générale, 55 articles de la presse locale couvrant les années 1990 à 2001. Par ailleurs figurent également, dans la liste documentaire, 50 rapports institutionnels (rapports d'activité, rapports de recherche, brochures de présentation d'institutions, etc.) datant de la période 1980-2000. Ainsi, le volume cumulé des documents référencés et analysés atteint quelque 4 000 à 5 000 pages. Nous avons choisi dans ce texte de ne pas spécifier chaque référence par une note en bas de page de façon à faciliter la lecture.

Si cette collection de documents présentés dans la bibliographie finale peut être considérée comme exhaustive eu égard à la description d'une réalité locale, il n'est pas souhaitable d'en diffuser la synthèse avant de l'avoir soumise totalement ou partiellement à la critique des personnes concernées et parfois mentionnées dans le rapport. Le présent document ou ses parties résumées ont ainsi été, dans un premier temps, discutés au sein d'une équipe restreinte comprenant, outre les deux auteurs, Spyros Amoranitis et Dina Sensi de l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations (IRFAM) ainsi que Ural Manço des Facultés Universitaires Saint-Louis (FUSL) de Bruxelles. S. Amoranitis et U. Manço furent tous deux des intervenants ayant travaillé à Cheratte à diverses époques.

Ensuite, divers témoins privilégiés de la vie de la localité – dont la liste figure dans les remerciements – furent contactés et interrogés par rapport à la réception du tout ou des parties de ce texte ou simplement conviés à nous transmettre d'éventuelles remarques ou précisions. Le procédé a permis de valider le travail de synthèse et de l'enrichir. Ces informateurs appartiennent aux différents groupes vivant à Cheratte et à Visé ; ils ont la particularité d'avoir participé à l'histoire récente de cette localité en qualité d'élus, d'acteurs sociaux, de responsables associatifs ou de simples habitants. Leurs remarques, critiques, propositions de nuances, etc. furent ainsi intégrées dans le corps du travail présenté. D'autres personnes consultées ne sont pas des habitants de la localité, mais y ont longtemps travaillé ou travaillent encore en qualité d'intervenants sociaux, d'enseignants ou de chercheurs.

Certaines de ces consultations se sont réalisées en groupe sous forme de réunions thématiques rassemblant des représentants politiques, des habitants, des responsables d'association et des travailleurs sociaux de l'entité, ainsi que d'autres observateurs, chercheurs ou étudiants externes. En plus de contribuer à la dynamisation des liens

entre habitants membres de communautés différentes, ainsi qu'entre acteurs, décideurs et citoyens, ces rencontres qui se sont déroulées entre 2001 et 2004 ont également permis une validation de l'analyse sociohistorique de l'installation, de la structuration et de l'intégration d'une communauté immigrée musulmane dans cette petite commune de Wallonie.

Notre préoccupation méthodologique est ainsi de construire un savoir validé par les personnes ayant contribué à son extraction qui soit diffusable, permettant de mieux comprendre les mécanismes, les facteurs et les freins d'un processus d'intégration locale ; un savoir utile, donc, pour les acteurs professionnels ou non de l'intégration socioculturelle, à Cheratte ou ailleurs ...

## **2. « Cultes et cohésion sociale » : réseau international**

Ce travail local d'observations et d'analyses s'inscrit dans le cadre d'une vaste action internationale dénommée « *Cultes et cohésion sociale. Construction de la participation sociale dans la différence religieuse : les communautés musulmanes locales en Europe et au Canada* ». Celle-ci est soutenue par la Commission européenne – Direction Générale (DG) de l'Emploi et des Affaires sociales – dans le cadre du Programme européen de lutte contre la discrimination et pour les droits sociaux fondamentaux et la société civile (article 13 du traité de l'Union).

C'est durant l'été 2000, lors d'échanges scientifiques avec des collègues de Montréal, que l'idée de ce projet transcontinental a vu le jour. L'action « Cultes et cohésion sociale » est soutenue depuis fin 2001 par la Commission européenne. Il s'agit d'une initiative d'identification, de validation et d'échanges transnationaux de « bonnes pratiques » dans le domaine de la lutte contre les discriminations religieuses envers les communautés musulmanes.

La coordination de l'action est assurée par l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations basé en Belgique. La réalisation de l'action est menée sur le plan transnational avec divers ensembles de partenaires :

En Espagne : l'Association des Médiateurs Interculturels d'Espagne (ASMINE) et l'Université de Grenade ;

En France : l'association « D'un Monde à l'Autre » (DUMALA), Lille, et le Groupe de Sociologie des Religions et de la Laïcité (GSRL), ainsi que le Groupe d'Analyse des Politiques Publiques, du Centre National de Recherche Scientifique (CNRS), Paris/Cachan ;

En Italie : l'Association de Recherches et d'Interventions Sociales (PARSEC), Rome ;

Au Canada : l'Institut National de Recherche Scientifique (INRS) de Montréal ;

Enfin, le *Center for Middle Eastern Studies* de l'Université de Harvard, dans le Massachusetts, l'Université d'Oxford, en Grande-Bretagne, le Centre d'Etude de l'Islam en Europe (CIE) de l'Université de Gand, le Centre d'Etudes Sociologiques (CES) des Facultés Universitaires Saint-Louis de Bruxelles (Belgique) comptent parmi les institutions qui contribuent à nos travaux.

Dans chacun des pays concernés est constitué, autour des institutions porteuses mentionnées, un réseau de partenariat national et local composé de plusieurs autres acteurs de terrain et de chercheurs.

L'objectif global de l'action est de lutter contre la discrimination religieuse et culturelle que rencontrent les communautés musulmanes en Europe et en Amérique du Nord en les soutenant dans l'articulation démocratique de leurs pratiques culturelles à l'espace public de leurs communes de résidence, notamment, en mettant en œuvre un travail d'information et de médiation locales qui peut, à terme, être transféré dans d'autres contextes. Cet objectif sera atteint à travers diverses activités spécifiques comme :

- L'identification et le développement des compétences des acteurs associatifs, des communautés religieuses et des institutions communales en matière de médiation communautaire, de négociation interculturelle, de coordination sociale, d'information, d'éducation et de sensibilisation à la diversité religieuse et philosophique ; l'identification et le soutien d'agents de changement et de diffusion ;
- Le soutien concret des musulmans d'Europe et d'Amérique dans l'inscription positive de leurs pratiques religieuses et éducatives dans l'espace de leurs municipalités ;
- La modélisation de ces bonnes pratiques grâce à des comparaisons de cas nationaux et/ou locaux à des fins de transfert vers d'autres contextes ;
- La publication et la diffusion des résultats des expériences de lutte contre les discriminations religieuses par des moyens divers et appropriés.

L'UE attend donc de ce projet un impact important en matière de sensibilisation et d'interpellation tant de l'opinion publique européenne que des décideurs politiques et des médias, notamment au niveau local.

L'action « Cultes et cohésion sociale » opte ainsi pour une stratégie d'investissement et d'accompagnement rapproché des acteurs locaux dans des espaces municipaux pour une plus ample compréhension et coopération. Les expériences à développer dans les villes européennes et à Montréal ont pour vocation de produire un savoir-faire nouveau et transnational, exigé par les effets de la mondialisation sur nos comportements de tous les jours.

L'action vise donc à promouvoir la non-discrimination de la part des administrations publiques locales et de l'opinion publique des Etats occidentaux vis-à-vis des communautés musulmanes immigrées ou non, dans leur accès à des services communautaires ou associatifs religieux, culturels et éducatifs, ainsi que par rapport au plein épanouissement de ces expressions identitaires positives. Il s'agit aussi d'aider les communautés musulmanes locales dans la recherche d'une articulation plus aisée de leurs pratiques et croyances religieuses à leurs contextes de vie.

L'action et l'observation locales permettent d'atteindre un niveau approfondi de connaissance et de compréhension des réalités touchant à la discrimination des musulmans et du culte islamique dans des localités investies. L'action et l'observation locales permettent aussi d'atteindre un savoir pratique sur les modalités les plus efficaces d'une intervention visant à dépasser ces situations de blocage. Conçue comme une recherche-action, l'intervention concrète des équipes partenaires auprès des municipalités et de leurs administrés contribuera à identifier et à valider les pratiques pertinentes de médiation interculturelle, d'information, de sensibilisation, de concertation et de collaboration intercommunautaires en matière de lutte contre les discriminations religieuses et autres, dont souffrent les musulmans d'Europe et d'ailleurs.

Ainsi, les partenaires espagnols, par exemple, optent pour une démarche de médiation socioculturelle afin de tisser les liens entre les communautés musulmanes elles-mêmes, ainsi qu'entre celles-ci et les dirigeants et riverains non musulmans, afin de dépasser les incompréhensions et suspicions à l'égard des musulmans de Grenade. Il s'agit concrètement d'accompagner la mise en activité d'une nouvelle mosquée.

En Italie, c'est d'une activation d'échanges dont il est question, afin de rapprocher, d'une part, les habitants musulmans et les autres et, d'autre part, les représentants des communautés musulmanes et les services socio-éducatifs et sanitaires de la commune. Il s'agit donc de susciter dans plusieurs municipalités de Rome une intercompréhension, gage de lutte contre les discriminations et la stéréotypie.

A Roubaix/Lille, dans le nord de la France, un accompagnement systématique est réalisé et un rôle de « conseil professionnel » est rempli tant vis-à-vis de la municipalité qu'auprès de la communauté musulmane afin de faire aboutir l'établissement d'un complexe culturel au service de la population musulmane de l'endroit tout en respectant tant les lois de la République que les besoins et attentes spécifiques des citoyens musulmans.

En Grande-Bretagne (Birmingham), un travail de réglementation et de médiatisation est rendu possible à partir des résultats d'études scientifiques observant le comportement de l'administration de l'urbanisme vis-à-vis des demandes d'installation de mosquées, et ce sur plusieurs dizaines d'années. Il s'agira de faire remarquer de très grosses distorsions qui existent dans le traitement réservé aux membres de différentes religions. La sensibilisation, l'établissement de preuves et l'information sur une injustice sont la première étape vers sa résorption.

Au Canada, à Montréal, un travail d'unification et de mobilisation de responsables d'associations musulmanes autour d'une plate-forme de revendications est en cours de réalisation et contribuera à ce que les volontés de ce groupe de citoyens soient relayées au niveau des décideurs politiques. Il s'agit de dépasser les clivages internes autour d'un dénominateur commun.

En Belgique, enfin, trois sites sont investis. A Gand, un travail de prise en charge est en cours par une structure universitaire au service de la communauté musulmane. Il s'agit d'inciter les élus locaux à accepter un certain nombre d'aménagements dans le dossier des rites d'enterrement. A Bruxelles, on réalise également une observation scientifique afin de susciter une conscientisation et une modélisation d'une pratique réussie. Elle porte sur l'érection du minaret d'une mosquée de quartier (Schaerbeek). Cet épisode, relaté sous forme de brochure, servira à d'autres personnes confrontées à un tel besoin. Enfin, à Liège/Visé, on dispense des conseils de manière informelle au groupe musulman dans ses rapports avec les pouvoirs locaux et supra locaux, ainsi qu'avec d'autres groupements existant sur le territoire. La source de cette mobilisation est précisément le présent travail de mémoire sur l'établissement de la communauté turque dans cette localité.

Ces exemples sont illustratifs de pratiques locales des divers sites, mais ne s'y réduisent pas totalement. Chaque méthode est en effet composite et évolutive. Notre objectif opératoire est ainsi de comparer ces pratiques et leurs contextes, notamment grâce à la contribution d'experts spécialistes de l'immigration. En effet, les méthodes diversifiées de lutte contre les discriminations produisent des résultats divers en fonction du contexte

sociopolitique et selon le type d'objet précis abordé. Il s'agira donc de produire une expérience et une connaissance validées sur les moyens de luttés contre les discriminations en contextes variés.

### 3. Une analyse transversale ...

Les membres de ce réseau international ont ainsi pour objectif commun et premier d'approfondir l'analyse comparée de leurs méthodes et des moyens d'approche et de dépassement des discriminations socioreligieuses identifiées sur leurs terrains respectifs à l'encontre des populations immigrées et minoritaires musulmanes. Il s'agit ainsi de comparer ces pratiques et leurs contextes dans leurs particularismes et recouvrements.

Une évaluation des effets des interventions est ainsi réalisée par Dina Sensi de l'IRFAM (elle sera publiée dans un autre ouvrage de notre série), sachant que la seule sensibilisation est déjà un résultat tangible :

- Quelles méthodes d'intervention produisent les meilleurs résultats de lutte contre la discrimination ?
- En quels contextes ?
- Par rapport à quels objectifs concrets ?
- Quels sont les facteurs qui aident à avancer vers la résorption des ségrégations ou incompréhensions ?
- Quels sont les éléments qui freinent les résultats souhaitables ?
- Quelles sont les conditions minimales d'applicabilité de ces méthodes d'action contre les discriminations et stéréotypes ?
- Quelles en sont les conditions d'exportation vers d'autres sites en Europe ou ailleurs ?

Ces questions furent les principales matières examinées en collégialité durant les cinq séminaires transnationaux ponctuant le projet « Cultes et cohésion sociale » : Rome en janvier 2003, Lille en mai 2003, Grenade en janvier 2004, Bruxelles en juin 2004 et Liège en septembre 2004.

Sachant que les résultats d'évaluation sont tributaires des méthodes d'observation et de mesure, ces rencontres sont également consacrées au calibrage des modalités d'évaluation des interventions : *quels indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour déterminer l'existence et, le cas échéant, la diminution des discriminations ethnocoreligieuses ?*

Afin de garantir une systématisation et une comparabilité des approches, une grille commune d'observation et d'analyse fut proposée. Elle comprend cinq dimensions majeures :

#### 1. Description socio-économique du site d'intervention et de la population musulmane qui l'habite

Ainsi, il s'agit de présenter les *conditions de logement* du public musulman de l'entité investie en comparaison avec les conditions d'existence de la population majoritaire de la même localité (type et qualité des logements, problèmes principaux, etc.).

Dans les mêmes termes, il s'agit également de présenter les *conditions d'emploi* du public local concerné en comparaison à la population majoritaire (type et qualité des emplois occupés par le public cible, problèmes principaux sur le marché de l'emploi, chômage, etc.).

Enfin, il s'agit encore de signaler les conditions de scolarité des jeunes musulmans dans les entités investies (type et qualité de la scolarisation, problèmes principaux, etc.).

#### 2. Approche de la population musulmane dans la localité investie

Quels aspects précis du traitement et de la reconnaissance des populations musulmanes est-il choisi d'approcher ?

Quelles sont les problématiques d'exclusion qu'il est envisagé d'aborder ?

Quelles sont les pratiques musulmanes concrètes à observer : règlements sanitaires (abattage d'animaux, ouverture de cimetières), de sécurité, d'urbanisme (ouverture de lieux de culte, chant des muezzins, fonctions des lieux communautaires : religieuse, éducative, récréative ou commerciale, prohibition ou non de magasins dans leur enceinte, ...) ?

Quels liens existe-t-il entre les questions d'exclusion et de discrimination générales et les questions de discrimination religieuse ?

Quels sont les acteurs associatifs, politiques, administratifs, médiatiques, etc. qui apparaissent comme les plus importants ? Quels sont leurs rapports respectifs à la mise en œuvre et/ou à l'identification et au dépassement des

difficultés signalées ? Quels sont les acteurs qui apparaissent comme des agents pertinents de dialogue, de médiation et de changement au regard de l'action ?

Quelles sont les actions concrètes déjà réalisées pour combattre les discriminations notamment religieuses envers la communauté musulmane ? A quels objectifs ces actions répondent-elles ?

### 3. *Définition des méthodes et moyens d'approche*

Comment l'observation est-elle menée ?

De quoi se composent l'équipe et le partenariat locaux : personnel scientifique et travailleurs sociaux, acteurs issus de l'immigration, autres acteurs, les représentants des pouvoirs locaux et mandataires politiques ... Quels sont les rôles de chacun ? Les liens entre eux ?

### 4. *Dispositif d'évaluation des effets locaux*

Quels sont les effets attendus des recherches et actions à moyen terme et à plus long terme ?

Comment évaluer les effets des recherches et actions ?

Quels effets concrets obtenus dans la compréhension des phénomènes de discrimination et de différence de traitement ou de reconnaissance entre populations ?

Quelle connaissance accrue des phénomènes d'exclusion sociale et de crispations psychologiques découlant des discriminations religieuses ?

Quel effet sur la disparition ou l'atténuation des discriminations ou des différences de traitement ?

Quels sont les mécanismes de négociation, de participation, de concertation, d'information, de médiation, etc. mis en place afin de prévenir de nouvelles crispations et tensions communautaires et religieuses ? Avec quels résultats ?

Quelle pérennité pour ces actions et effets ? Comment l'assurer ?

### 5. *Comparaison et dissémination de « bonnes pratiques »*

Que retirer de la comparaison des actions à l'échelle internationale ? Quelles leçons plus générales en tirer en termes de recommandations politiques et pratiques ?

Quelles généralisations possibles ailleurs ? Avec d'autres publics ?

Quelles compétences interculturelles nouvelles voyons-nous émerger auprès des publics et des professionnels à propos de la gestion des questions relevant de la pratique et de l'expression publique du culte musulman ?

## **4. ... et retour au local : contexte et trame théorique**

La localité de Cheratte, sur le territoire de la ville de Visé, au nord de la Province de Liège, sur la frontière des Pays-Bas, constitue ainsi une des localisations des contributions belges du projet « Cultes et cohésion sociale ». Ce volet local également est mené par l'IRFAM. Le partenaire local de l'action dans l'entité de Cheratte-Visé est l'Association d'Entraide des Familles Turques de Cheratte (AEFTC) qui abrite et gère la Mosquée « Mimar Sinan ». Cette association est présidée par Şevki Kiliç, élu par les membres, animateur autodidacte et bénévole. Il est aidé dans ses tâches par de jeunes adultes de sa communauté, pères de famille de la seconde génération issue de l'immigration, ainsi que des mineurs pensionnés, immigrés de la première heure.

La mosquée « Mimar Sinan » est en lien avec la diplomatie turque à Bruxelles. Cette mosquée est depuis 1982 le lieu de prière de la majorité de musulmans turcs de la localité. L'essentiel de son financement provient des fidèles qui élisent régulièrement le bureau exécutif de l'association. L'AEFTC, actuellement représentée dans une coordination locale auprès de la commune de Visé, Projet Intégré de Cheratte (PIC), négocie des moyens financiers pour les actions socioculturelles qu'elle tente de développer et de faire reconnaître par les décideurs locaux. Dans la localité, il existe deux autres mosquées et plusieurs autres associations culturelles créées par les immigrants musulmans.

La ville de Visé est représentée dans le projet par son bourgmestre Marcel Neven, député du Mouvement réformateur (libéral) à la chambre belge des représentants. Le bourgmestre est chargé personnellement des dossiers liés aux questions d'enseignement (notamment religieux) et aux relations avec les cultes. La ville compte environ 18 000 habitants, dont 10 % de musulmans, d'origine turque pour l'essentiel. La population issue de l'immigration musulmane est principalement installée depuis le milieu des années 60 dans la périphérie sud de la ville dans un ancien site de charbonnage actuellement fermé. De nombreux problèmes de scolarité,

d'emploi et d'insertion tourmentent notamment les jeunes de la communauté musulmane. La ville de Visé et son Centre Public d'Aide Sociale (CPAS) sont membres du PIC qui réunit également des représentants des associations et des institutions socio-éducatives de l'entité.

Des membres de l'IRFAM travaillent à Cheratte depuis fin 1985. Tour à tour, ils y ont joué le rôle d'éducateur social, de médiateur interculturel, de coordonnateur d'actions socio-éducatives et de formateur-accompagnateur de travailleurs sociaux. Ils ont accumulé une grande expérience et de nombreuses archives sur les réalités, les populations et les institutions de cette localité. L'IRFAM a participé au PIC en qualité d'évaluateur, jusqu'en 2002.

Le Ministère des Affaires sociales de la Région wallonne co-finance le projet « Cultes et cohésion sociale » et attend de l'IRFAM, outre sa participation à des initiatives d'actions sociales locales telles que le PIC, la production d'une expertise sur les liens entre religion et insertion sociale des immigrants, ainsi que les modalités de soutien les plus efficaces de la vie culturelle et associative de ce groupe, dans une visée d'intégration et de participation sociales.

Le but de cette initiative locale est ainsi d'identifier à travers une observation participante de longue durée *les modalités de reconnaissance d'une association-mosquée comme partenaire légitime dans le cadre de coordinations d'actions socio-éducatives et culturelles menées par des institutions publiques et privées*. Cette collaboration suppose la reconnaissance, le soutien financier et l'intégration de la structure culturelle et culturelle turque immigrée au sein de réseaux de décision, d'organisation et de mise en œuvre concrète d'actions socioculturelles locales. S'il existe de nombreuses tentatives depuis de longues années d'obtenir une telle participation des associations créées par les immigrants, il semble que cette intégration participative ne soit pas encore totale ni optimale du point de vue des personnes intéressées.

On observe par ailleurs de nombreuses inégalités de fait dans le traitement des associations créées par les migrants tant dans la localité investie qu'ailleurs. Ainsi, alors que des églises reçoivent légalement des aides financières de la part de la commune, les trois mosquées de la localité reçoivent depuis très récemment seulement une aide équivalant à environ un centième de la dotation des fabriques d'église. Le culte musulman est reconnu par la Constitution belge au même titre que la religion catholique, mais aucun cadre légal satisfaisant n'oriente le travail du décideur local en la matière. De très nombreux musulmans de Visé/Cheratte ou d'autres communes de Belgique sont des citoyens belges et la Constitution interdit le traitement inégal entre citoyens. S'ajoute à cette question la suspicion dont souffrent régulièrement certains membres des associations d'immigrants et des mosquées auprès d'autres acteurs de la vie locale les amenant à une situation de marginalisation de fait.

La récente recherche menée par notre institut et publiée dans cette même collection sur la vie associative développée par les immigrants a ainsi montré tant les richesses de ces initiatives populaires que leurs faiblesses notamment dues aux limites de leur reconnaissance et soutien par les pouvoirs publics. L'incompréhension mutuelle et la non-reconnaissance des associations d'immigrés sont accrues si ces associations sont de surcroît de nature religieuse.

Selon Annick Germain de l'INRS de Montréal, les conceptions de la gouvernance locale dans les pays occidentaux opposent généralement le culturel et le civisme, ainsi que la diversité religieuse et la laïcité, les seconds termes étant chaque fois considérés comme des valeurs centrales. Or, les recherches sociologiques montrent que la pratique religieuse occupe souvent une place importante dans la formation du capital social. Pourtant, dans les pays occidentaux, l'attitude des municipalités impliquées dans des dossiers de gestion des diversités religieuses donne souvent à penser que le capital social associé aux groupements religieux est *a priori* défini comme étant contradictoire avec les enjeux de la cohésion sociale générale. Cette attitude négative prend probablement sa source dans la méconnaissance des multiples fonctions sociales jouées par les lieux de culte auprès des immigrants. On peut ainsi se demander si le domaine de la religion n'est pas, au plan local, un des domaines par excellence où sont en train de se construire des pratiques discriminatoires à l'égard des groupements minoritaires. Cette attitude frileuse est également accentuée par les institutions d'une société d'accueil sécularisée se définissant de plus en plus comme laïque, tant ces mêmes institutions deviennent incapables d'identifier les différences de traitement et exclusions qu'ils commettent au nom d'un travail social valorisant l'intégration générale.

Ces observations ont de quoi étonner dans la mesure où les mêmes conceptions de la gouvernance voient l'Etat se tourner de plus en plus vers le secteur associatif pour lui confier la gestion de ses programmes d'accueil et d'intégration des immigrants. Comme dans bien d'autres secteurs de la vie sociale, la multiplication de partenariats entre les services publics et des associations contribue à renforcer un mouvement de professionnalisation du secteur associatif et communautaire. Toutefois, la sélectivité qui règne en cette matière voit exclure de manière plus ou moins nette les associations d'immigrés et en particulier celles se réclamant du religieux.

D'après A. Germain, « *tout se passe alors comme s'il fallait distinguer les bons réseaux communautaires – ou associatifs – des autres, ou plutôt comme s'il fallait repenser la question des dynamiques associatives dans le domaine de l'immigration* ». Dans la présente étude, il s'agit ainsi de partir d'une série de constats locaux sur la place qui est faite au capital relationnel des immigrants à l'échelle de la vie de la commune pour se demander si nos sociétés occidentales sont prêtes à renoncer à l'orientation quasi républicaine prise ces dernières décennies par une philosophie humaniste guidant les principes de gestion démocratique de la diversité. Car d'après Denise Helly de l'INRS (Montréal), là est bien l'enjeu : miser sur le capital social des immigrants revient d'une certaine manière à renouer avec une conception communautariste du pluralisme ou en tout cas à lui accorder une crédibilité que lui refusent, à tort ou à raison, bon nombre d'Etats occidentaux, notamment francophones. Or, l'idée la plus largement répandue actuellement serait plutôt « *l'injonction à participer* » ou l'exhortation des immigrants à l'engagement civique, dans un sens déterminé de surcroît. Une autre dimension est que ce faisant, on s'adresse à l'immigrant en tant qu'individu et non en tant que communauté ... On constate aisément l'incompatibilité des agendas de l'intégration sociale : d'une part celui tenu par les gouvernants et les professionnels chargés de gérer les politiques locales et, d'autre part, celui des immigrants et leurs regroupements.

*S'inscrivant dans cette toile théorique, les objectifs opératoires précis de l'intervention et de l'observation dans la localité de Cheratte sont donc :*

- Décrire les transactions entre l'association communautaire et religieuse d'une part et la municipalité et ses divers organes d'autre part, à travers l'identification des dynamiques d'intégration socioculturelle et culturelle, ainsi que des dynamiques de participation politique, depuis le début des années 70, au moins, en relation avec la trame sociohistorique générale sous-jacente.
- Analyser le processus de reconnaissance et de valorisation des rôles socioculturels de l'association-mosquée de Cheratte par les instances publiques locales dans leurs rapports à la gestion positive des pratiques culturelles musulmanes.
- Contribuer activement au processus de reconnaissance et de valorisation des rôles socioculturels de l'association-mosquée de Cheratte par les instances locales, régionales et autres, ainsi que par les habitants de Visé, à travers des pratiques de consultation, de médiation, d'information, de modération, d'orientation, de soutien et de concertation.
- Identifier la position de l'association par rapport aux autres associations religieuses et culturelles de la région, ainsi que ses rapports avec les habitants de diverses origines.
- Modéliser les évolutions positives ayant contribué à la démocratisation des rapports entre la communauté musulmane et ses voisins, ainsi que les dirigeants locaux, afin d'identifier de bonnes pratiques politiques, associatives et communautaires à transférer dans d'autres contextes en Belgique et à l'étranger.

*Les moyens et les actions développés à Cheratte-Visé sont :*

- Analyse de documents et d'archives de toutes sortes et de diverses origines sur la localité (presse locale, travaux d'étudiants, travaux scientifiques, documents officiels, etc.) depuis deux décennies au moins. Comparaison de cette documentation à d'autres sources d'information à propos de collaborations communautés musulmanes immigrées/institutions belges situées ailleurs dans la partie francophone de la Belgique, mais également à Gand, en Flandre. Cette tâche est effectuée par des échanges de textes, ainsi que des rencontres entre chercheurs.
- Observation participante et contribution à la coordination des actions socioculturelles en collaboration avec les institutions et associations de la municipalité et des représentants institués de la communauté musulmane. Cette observation a cours depuis décembre 1986 et a généré un important travail d'archivage. Le travail comprend donc une analyse sociohistorique et une analyse des actions actuelles, avec la possibilité de proposer des orientations nouvelles dans le cadre de la coordination des actions présentes, de soutenir un travail de collaboration et de médiation entre les musulmans et les administrations et autres associations locales (rencontres et consultation de certains membres de la coordination locale à leur demande ou selon les besoins de façon à contribuer à l'identification et au dépassement des difficultés ou conflits éventuels).
- Réunions avec les acteurs membres du projet : présentation des observations et résolutions à des fins de critique et d'approfondissement, ainsi que pour permettre l'information et la sensibilisation du public local par rapport à la réalité de l'intégration positive des faits culturels et culturels musulmans dans leur paysage quotidien.

- Participation à la production d'écrits, notamment la production de la présente monographie étendue sur la population turque de Cheratte avec une focalisation particulière sur l'intégration culturelle et culturelle de cette population depuis le début de son installation dans la localité.

Le projet local de Cheratte aura atteint ses objectifs si, grâce aux concertations, consultations et coopérations, les membres des institutions publiques et parapubliques locales, ainsi que les membres de la communauté musulmane locale développent :

- une compréhension plus ample des positions respectives, des rôles complémentaires et des apports positifs des institutions sociales locales, d'une part, et des organisations religieuses et culturelles générées par les immigrants, d'autre part ;
- une confiance mutuelle accrue devant leur permettre de dépasser des attitudes marquées de retenue, notamment dans l'organisation concrète des activités socioculturelles se déroulant à Cheratte et dans les négociations qui précèdent la distribution des moyens qui y sont attribués ;
- une discipline de fonctionnement (concertations sectorielles, négociations, médiation interculturelle, collaborations à thème, etc.) qui prévoit la coopération et la solidarité entre les associations culturelles et religieuses créées par les immigrants et les institutions publiques et privées belges présentes dans la localité, y compris dans des situations de conflits (de voisinage, par exemple) ;
- une production relatant cet esprit de coopération positive à diffuser publiquement et à comparer avec des expériences similaires. Cette production englobe, notamment, des rencontres et réunions d'information avec la population et des écrits de diverses natures.

## 5. Cheratte : un « lieu culte » ?

Cheratte est considérée comme un « lieu culte » pour l'immigration en Wallonie, comme certains quartiers tels que Matongé ou la Chaussée de Haecht à Bruxelles où sont installées de larges communautés immigrées identifiées par leurs origines et où prospèrent, par exemple, de nombreux commerces et associations créés par ces personnes.

La localité abrite une des plus importantes mines de la région et sa cité-jardin (aujourd'hui classée pour son intérêt architectural d'ensemble) a permis la stabilisation d'une large population immigrée qui s'est renouvelée par couches jusqu'à la dernière installation massive correspondant au cas de la population originaire de Turquie. Assez vite dans cette histoire migratoire, Cheratte fut identifiée par les habitants des environs, mais également par la presse locale, comme la « *cité turque* » ou le « *ghetto turc* ».

La localité a ainsi attiré l'intérêt des institutions d'actions sociales et éducatives de la région comme l'Association Intercommunale de Guidance et de Santé, ainsi que du Département de pédagogie de l'Université de Liège qui a investi l'endroit par une démarche de recherche-action dès la fin des années 80. Les projets réalisés par ces institutions ont été soutenus par de nombreux financements locaux ou fédéraux belges, ainsi que par des programmes européens considérant ce site comme une zone d'intervention prioritaire. Des fondations privées belges ou étrangères ont également contribué aux réalisations socio-éducatives à Cheratte, à l'image de la Fondation Roi Baudouin qui, depuis environ cinq ans, soutient les efforts d'équipement et d'animation locale de l'association Cheratte/Quartier de Vie qui a l'originalité d'être fondée directement par les habitants de cette localité et de couvrir toutes les origines présentes dans ce village.

La presse et diverses autres publications réalisées à propos de Cheratte, de ses populations et des actions qui y ont cours ont contribué à ériger ce site en un lieu notable de l'immigration et de l'intégration en Wallonie. Il faut noter que la presse belge, ainsi que la presse turque éditée en Europe, dans les pays d'immigration, citent ou se réfèrent souvent aux sentiments des habitants de cette localité dès lors qu'il faut mentionner sur un fait quelconque le point de vue d'un immigré turc ou d'un musulman de Belgique.

Ainsi, le journaliste local à la recherche d'un commentaire sur la dernière victoire de l'équipe nationale turque de football se rendra dans un des cafés de Cheratte. Celui qui souhaite connaître les sentiments de la population après un séisme ou des élections survenus en Turquie en fera de même ... Tant les médias écrits qu'audiovisuels ou en ligne contribueront à ce concert où se joueront également quelques fausses notes : souvent les habitants de Cheratte, toutes origines confondues, exprimeront leur fatigue de voir leur localité pointée avec insistance lorsqu'il s'y déroule des faits graves comme un crime d'honneur ou un vol avec violence.

On peut se demander également dans quelle mesure les « productions spécialisées » des chercheurs ou des artistes portant ou s'inspirant de cet important lieu de mémoire du travail minier et de l'immigration en Belgique ne contribuent pas à ériger le mythe de Cheratte en tant que « quartier en crise ». De fait, les actions cherattoises sont parmi les rares initiatives socio-éducatives à avoir été si systématiquement et si longuement consignées par



écrit par divers intervenants et spécialistes sociopédagogues : la liste bibliographique en fin de volume suffit pour s'en convaincre ; elle couvre des travaux effectués tant par des chercheurs européens que des scientifiques turcs ou d'origine turque, ainsi que des travaux de fin d'études de nombreux étudiants.

C'est également Cheratte que choisirent les élèves architectes de Liège, au début de la décennie 2000, pour un ambitieux projet collectif de fin d'études en urbanisme : offrir aux habitants une exposition présentant leurs réflexions et réalisations mêlant l'utopie sociale au réalisme économique, autour du quartier des mineurs et de la mine abandonnée.

C'est encore à Cheratte que se dérouleront d'année en année des ateliers de théâtre destinés aux jeunes, des concerts d'artistes turcs, des commémorations concernant la population immigrée turque des environs, ainsi que, très récemment, un film documentaire sur la localité où les enfants des écoles jouent un rôle actif ...